

# Echos des Paysans

N°19- MARS-AVRIL-MAI 2017



BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE LA CONFEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU CONGO

## Des lignes de crédit agricole à portée des exploitants familiaux

**PASPOR : le premier CPN se tiendra en Septembre 2017**

## Une nouvelle équipe dirigeante pour la FOPAK Sud Kivu

# Des lignes de crédit agricole à portée des exploitants familiaux

**L**a CONAPAC a été invitée pour la troisième fois par le département Agribusiness de Procredit qui a des lignes de crédit agricole pour les plans d'affaires des personnes physiques et des coopératives agricoles regroupées en filières porteuses ou inter professions dans le développement des chaînes des valeurs. Les maillons à financer sont la commercialisation et la distribution des produits vivriers, d'exploitation, d'élevage, de la pêche et de la pisciculture. Une prochaine rencontre est prévue pour le vendredi 02 juin. La banque attend de la CONAPAC une carte de principaux acteurs par provinces et par filières ainsi que des propositions de plans d'affaires pour des projets pilotes à financer par ses guichets de Kinshasa, Goma, Butembo, Bukavu, Matadi, Lubumbashi.

Les agriculteurs familiaux ont tant réclamé le crédit agricole ; voilà une porte ouverte. Le montage final des plans d'affaires sera assisté par la banque. Le taux d'intérêt, les échéances de remboursement et le montant du crédit varie en fonction de l'activité, de la filière, de la garantie (caution ou immobilier) ainsi que des transactions du client avec la banque.

Pour de nombreux exploitants familiaux, pour la plupart membres de la CONAPAC, ceci est une bonne initiative et une belle opportunité pour les membres de des Organisations paysannes, et les coopératives quoi que la garantie bancaire cause toujours problème pour accéder à ces genres des crédits. Toutefois, la CONAPAC informe que l'accès à ces crédits reste soumis à des conditions, telles la garantie, etc. ■



## L'accès au crédit agricole: un soucis pour la CONAPAC

**L**'accès au crédit agricole a toujours été un cheval de bataille pour la CONAPAC qui a inscrit ce point dans le grand plaidoyer qu'elle mène au niveau national. Cette ouverture aux crédits agricoles serait facilité par le Fonds National du Développement Agricole (FONADA). L'inexistence d'un fonds national pour le développement agricole rend difficile l'accès aux potentiels financements et aux crédits agricoles dans le milieu rural. La CONAPAC milite justement pour la mise en place de ce fonds dont la création est prévu dans la loi portant principes fondamentaux du secteur agricole, autrement dite La Loi agricole, précisément dans ses articles Article 56 57, 58,59,60,61, 62.

Pour les producteurs agricoles familiaux, la mise en place du FONADA est une aubaine car ce fonds sera utilisé pour garantir le crédit pris par les producteurs familiaux professionnels auprès des banques et des IMF existantes. Au moins, .70% du Fonds est réservé pour couvrir les garanties des agriculteurs familiaux, qui constituent 70% de la population active de la RDC. Un département spécialisé est installé au sein du fonds pour développer ensemble avec les banques et les IMF des produits bancaires spécifiques à chaque filière, pour la professionnalisation des agriculteurs familiaux dans les chaînes de valeur agricoles porteuses..Les organisations légitimes de producteurs agricoles sont représentées dans les organes de décision du Fonds. .Le FONADA est alimenté prioritairement par des recettes internes au Congo, comme une taxe sur l'importation des denrées alimentaires et non pas par des financements externes, en vue de sa durabilité..Le FONADA est d'abord mis en place par une phase de pilotage dans chaque province, où seront expérimentés les produits à petite échelle, suivie d'une phase de consolidation après amélioration des produits suite à une évaluation de la phase de pilotage et enfin la phase de mise à échelle au niveau du territoire national.

# PASPOR : le premier CPN se tiendra en Septembre 2017

**L**e programme d'appui à la structuration, au plaidoyer et à la professionnalisation des producteurs agricoles familiaux organisés en République Démocratique du Congo, PASPOR en sigle, qui succède au PREPAR, (projet de renforcement des capacités d'action politique des organisations de producteurs agricoles et de leurs fédérations nationale et provinciales), va démarrer au mois de septembre 2017 avec la tenue de la première réunion du Comité de Pilotage national. Le PASPOR dont le financement a été approuvé par le Gouvernement Belge (DGD), est un programme quinquennal qui va s'étendre sur la période 2017-2021. Il sera exécuté par les organisations non-gouvernementales belges actives dans le secteur agricole en République démocratique du Congo, réunies au sein de l'Alliance AGRICONGO, en collaboration étroite avec leurs partenaires : la confédération nationale des producteurs agricoles du Congo, CONAPAC, et ses fédérations provinciales. Le programme PASPOR s'articulera autour de six axes : structuration, plaidoyer, filières, genre, agriculture durable, information.

## STRUCTURATION

Objectif affiché : les organisations des producteurs agricoles et leurs faïtières provinciales, membres de la CONAPAC, s'organisent et se renforcent sur le plan organisationnel. Les organisations faïtières doivent être bien structurées, autonomes et performantes pour appuyer et rendre service à la base. Sous le lead de Broederlijk Delen (BD), cet axe se concentrera sur l'appui organisationnel, institutionnel. Il sera question de l'amélioration des procédures administratives et financières. La gouvernance est capitale dans une organisation. Dans ce sens, l'accent sera mis sur le respect des textes, cahier des charges du secrétariat exécutif, redevabilité vers la base et les partenaires. Un autre aspect important, c'est la capacité financière. Ici, il sera question de la mobilisation des fonds internes et externes, savoir comment rédiger des projets et faire une étude de marché.

## FILIÈRES

C'est VECO qui assurera le lead afin que la force économique des filières agricoles soit intégrée dans la structuration et dans l'autofinancement du mouvement paysan à long terme. Les réflexions porteront premièrement sur la clarification des relations entre coopératives et OPA/fédérations/confédération, en commençant par un état des lieux. Le second sous-thème se concentrera sur le développement des modèles de structuration par filière, en commençant par l'identification des modèles existants, à inclure dans l'outil d'analyse. Mettre au point une base de données des coûts de production et des prix par filière porteuse et par zone de production, voilà le troisième sous-thème. Cette base de données permettra aux fédérations et aux coopératives de négocier des prix viables avec les acheteurs, de documenter l'évolution des coûts de production dans le temps pour faire un suivi rapproché de la viabilité des filières, ou de proposer aux autorités d'imposer un prix minimal, pour rompre le cycle d'appauvrissement auquel font face de nombreux petits producteurs.

## PLAIDOYER

Les organisations des producteurs agricoles et leurs faïtières provinciales et nationales agissent en synergie en tant qu'acteur politique fort pour une meilleure défense des intérêts des producteurs agricoles familiaux en RDC. Le lead sera assuré par SOS-Faim. Dans cet axe du PASPOR, il sera question de mettre en pratique les six dossiers de plaidoyer issus du PREPAR. L'on fera également le plaidoyer pour la défense des droits sociaux et économiques des producteurs agricoles, notamment contre la commercialisation par des intermédiaires qui imposent un monopole. Les organisations des producteurs agricoles devront plaider pour leur participation à l'élaboration et au suivi-évaluation de la nomenclature des taxes et dans les commissions qui fixent les prix des produits agricoles, à tous les niveaux. La confédération fera aussi le plaidoyer pour l'obtention d'une loi spécifique pour les organisations paysannes et les coopératives agricoles, qui aujourd'hui sont régies par des lois trop génériques.



## GENRE

Ambition à long terme : les OPA et leur faïtière provinciale, membre de la CONAPAC, contribuent au renforcement de la position socio-économique et politique des femmes au niveau des ménages agricoles, de leurs communautés et des OPA à tous les niveaux. Le lead sera assuré par le Monde Selon les Femmes en collaboration étroite avec la LOFEPACO. C'est dans ce sens que l'on focalisera sur la promotion du genre au sein du mouvement paysan, le leadership féminin, l'intégration des jeunes agriculteurs dans les organisations paysannes et l'organisation des formations ANPC (Académie Nationale Paysanne Congolaise) pour la professionnalisation.

(suite de la page 2)

# La CONAPAC cherche un Secrétaire Exécutif

La CONAPAC a lancé dernièrement un avis de recrutement pour engager un secrétaire Exécutif. L'oiseau rare devra pallier à une carence de plusieurs jours qu'a su combler heureusement l'équipe exécutive en place. Le cadre recherché va donc travailler sous la supervision du Président du Conseil d'Administration dans la mise en œuvre le programme de la CONAPAC en collaboration avec le Conseil d'Administration et les bailleurs des fonds suivant les stratégies définies et adoptées, en assemblée générale, par les membres de la CONAPAC. Il rend compte au Conseil d'Administration de la CONAPAC et aux bailleurs des fonds ; il doit tisser les relations de bonne collaboration avec les différentes filières agricoles et les fédérations provinciales des OPA. Il gère et supervise tout le staff de la CONAPAC. Il est basé à Kinshasa.

**S**elon le manuel des procédures de la CONAPAC, le nouveau Secrétaire Exécutif devra évoluer sur quatre axes principaux à savoir la planification et le suivi de l'exécution des projets, la **gestion financière**, la gestion du personnel et le rapportage.

En ce qui concerne, la **planification et suivi de l'exécution**, il aura pour tâches de coordonner l'élaboration des plans d'action de la CONAPAC ; de contribuer à la définition des stratégies d'intervention de la CONAPAC ; d'impliquer tous les acteurs et actrices nécessaires dans la planification et dans la mise en œuvre des activités de la CONAPAC, de présenter au Conseil d'Administration la programmation d'activités et assurer le suivi de son exécution ; de développer les outils de suivi des activités réalisées et des résultats obtenus sur base d'indicateurs fixés au départ, et de participer à la mobilisation des ressources financières, techniques et organisationnelles pour la réalisation des activités.

Sur le plan de la **gestion financière**, il aura à proposer le budget des activités et de fonctionnement au Conseil d'Administration, ordonner les dépenses dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés ; approuver les titres de paiement émis pour régler les factures, décomptes ou autres engagements de la CONAPAC ainsi que les bons de commande et les contrats. Il va superviser la comptabilité et la caisse de la CONAPAC et assurer un contrôle régulier de la caisse pour s'assurer de la bonne tenue des comptes bancaires

Pour la gestion du personnel, le Secrétaire Exécutif doit s'assurer de la correcte application de la législation du travail et du barème salariale en vigueur ; gérer l'équipe exécutive de la CONAPAC ; et organiser le recrutement du personnel selon les procédures prévues

dans le MAPAF. C'est lui qui prépare les contrats du personnel à signer par le Président et l'évaluer. Il signe les actes relatifs à la gestion du personnel contractuel ; réglementer les horaires de travail du personnel ; veiller à la tenue à jour de tout document relatif à la gestion du personnel et à la bonne exécution conforme du plan de formation du personnel ; gérer les conflits sociaux au sein de l'équipe exécutive.

En ce qui concerne le **rapportage**, il doit rendre compte au Conseil d'Administration de l'utilisation des fonds et de l'exécution des programmations d'activités ; et produire les différents rapports techniques et financiers destinés organes de la CONAPAC et aux partenaires. Il facilite la tenue de toute mission de contrôle (audits, évaluations...) et de visite. Il assiste techniquement les leaders paysans ainsi que les membres du Conseil d'Administration et les Fédérations provinciales.

Il doit développer les relations de partenariat entre les autres plateformes nationales en vue d'assurer une vaste participation aux objectifs de la CONAPAC et de permettre un partage des compétences et des connaissances ; Contribuer à l'amélioration de la mobilisation de ressources en provenance des partenaires financiers et autres donateurs ; A la demande et sur délégation du Conseil d'Administration représenter la CONAPAC dans les actes civils■

**Les candidat (e) s intéressés ont jusqu'au 15 juin 2017 pour déposer leurs dossiers de candidature au bureau de la CONAPAC.**

## PASPOR : le premier CPN se tiendra en Septembre 2017

(suite de la page 3)

### AGRICULTURE DURABLE

WWF et ULB Coopération seront le lead dans cet axe qui veut que les organisations des producteurs agricoles et leurs membres évoluent vers des pratiques agricoles durables qui contribuent à la préservation de l'environnement. Les sous-thèmes sont multiples : renforcement des capacités des agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales qui respectent l'environnement, promotion de la gestion intégrée de la fertilité du sol, adaptation des producteurs agricoles aux effets du changement climatique■

### INFORMATION

L'ambition est grande : la CONAPAC et ses membres provinciaux assurent la circulation de l'information pertinente et fiable à tous les niveaux et dans les deux sens, par exemple sur l'évolution des prix ou pour recueillir l'avis des producteurs sur l'un ou l'autre thème de plaidoyer. Les grandes coopératives, elles aussi, ont besoin de développer des systèmes de communication sur la disponibilité de produits agricoles à l'intérieur en vue de planifier la collecte, ou pour inviter les membres aux assemblées. Les technologies offrent des possibilités de digitalisation parfaitement maîtrisables par les organisations paysannes. Et c'est à CARITAS qu'échoit le rôle de lead pour le développement d'un système innovateur digitalisé de circulation d'information interne et externe■

# Sud Kivu: Une nouvelle équipe dirigeante pour la FOPAK SK



Poignée de mains entre SAMI OLAME et MIRINDI KAYUMU

T enue du Lundi 17 au Mardi 18 Avril 2017, dans la salle du CENTRE BANDARI, dans la ville de Bukavu, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la FOPAC SK a tenu ses promesses car elle a permis à ce que les membres de la FOPAC SK de se retrouver pour amender les textes réglementaires de leur faitière et élire les nouveaux animateurs des organes.

Les résultats attendus de ces retrouvailles historiques ont été atteints : Les textes réglementaires de la FOPAC SK (les statuts et le règlement d'ordre intérieur) amendés ; les nouveaux animateurs des organes de la FOPAC SK élus. Le premier jour, les textes ont été amendés et validés et le second jour il eut présentation des

rapports (narratif et financier) et ces derniers ont été adoptés par les membres.

Cette assemblée a été aussi l'occasion pour les membres d'élire les membres du conseil d'administration

Elu comme président du conseil d'administration Mr MIRINDI KAYUMBU Modeste celui-ci remplace Mr SHOMARI OLAME Sami.

La nouvelle Equipe du CA :  
**Président :** M. MIRINDI KAYUMBU Modeste.  
**Vice président :** Mme DOGALE Ndahe Charlotte.  
**Secrétaire :** Mme MITAMBA Kyamalinga isabelle.  
**Vice secrétaire :** M. MUZIGIRWA Baderha Serge.  
**Conseillers :** M.M. RUGENZA Munamba Prosper, CIKURU Bachikuderhe Willy, MAPENDO Manegabe Kahukula et Mme NABAMI Kazaroho Rosaline

### SAMI OLAME CÈDE SA PLACE À MIRINDI KAYUMU

MIRINDI KAYUMBU Modeste est le nouveau président du conseil d'Administration de la Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo au Sud-Kivu FOPAC SK. Il a été élu au cours d'une assemblée générale et extraordinaire de cette fédération tenue du 17 au 18 avril 2017 au centre Bandari en commune de Kadutu.

MIRINDI KAYUMBU Modeste est secondé à ce poste DOGALE NDAHE Charlotte du CECOODEF. Durant deux jours les organisations paysannes membres de la FOPAC SK ont également amendées les textes réglementaires de cette fédération qui date de plusieurs

années. Ceci dans le but d'assurer une fonctionnalité liée au contexte actuel et aux besoins actuels de la FOPAC SK Il a promis de s'investir pour relever les défis pour la bonne marche de la FOPAC SK afin que cette fédération couvre les 8 territoires que compte la province du Sud-Kivu.

Le comité de MIRINDI MUYUMBU Modeste remplace celui dirigé par SAMI OLAME CIRIBAGULA arrivé fin mandat. Signalons que la FOPAC SK a pour mission de promouvoir les paysans producteurs agricoles par la mise en relation, la représentation, le lobbying et plaidoyer, les formations et les échanges de façon à contribuer à la réalisation de toute action de développement sur demande de ses membres ■

## FOPAC Sud-Kivu va accompagner les producteurs agricoles pour accéder au crédit agricole

Après avoir constaté un immense besoin en financement agricole, la FOPAC SK (Fédération des Organisations des Producteurs Agricole du Congo au Sud-Kivu), départ sa mission ; a trouvé indispensable de développer l'axe du financement agricole aux paysans membres, en vue de contribuer à accroître les opportunités d'améliorer leurs conditions de vie.

Grâce à l'appui financier de l'ONG SOS FAIM Luxembourg, d'une durée de deux ans, la FOPAC SK en synergie avec le GAMF (Groupe d'acteurs des micro finances) et la Promotion d'appui aux initiatives de développement économique au Kivu PAIDEK va accompagner les producteurs agricoles membres pour l'accès au crédit agricole, à travers un partenariat concerté, institutions de Micro finance – Organisations paysannes (IMF&OP). L'objectif est de soutenir l'accès au financement agricole par les paysans producteurs agricoles au Sud-Kivu. Pour son efficacité lors de la mise en œuvre, la stratégie de partage des responsabilités a été adoptée : La première organisation (GAMF) s'occupera des actions ayant trait au renforcement technique en matière d'octroi, de gestion et de remboursement du crédit ; La seconde organisation (PAIDEK) quant à elle, en tant que structure de microfinance, s'appliquera à octroyer le



Photo: Amani Design

crédit aux producteurs. Sur cette base, la FOPAC SK en tant que faitière des Organisations paysannes, s'occupera de l'éducation financière : l'analyse des capacités des producteurs à rembourser,

préparation des dossiers de demande de crédit, suivi des producteurs bénéficiaires... Bref, un paquet de formation sur l'éducation financière des paysans ■

## Kasai Oriental: FOPAKOR et BD en partenariat dans le programme intégré du développement du Kasai

La fédération des Producteurs agricoles du Kasai Oriental (FOPAKOR) vient de signer un contrat de partenariat avec l'ONG belge Broederlijk Delen (BD) dans le cadre du programme intégré de développement du Kasai (PRODEK) qui va de 2017 à 2021. Ce contrat concerne spécialement l'accompagnement par la FOPAKOR de cinq unions membres de sélectionnées pour le PRODEK et cela à travers le plaidoyer. Broederlijk Delen est une ONG qui s'investit pour une vie digne pour les communautés rurales en Afrique et en Amérique latine. BD aspire à un monde durable. En RDC, elle opère plus dans la zone centre sud et Est, précisément dans l'ancienne Bandundu, au Kasai Oriental et au Kivu ■



NPM: La Présidente de la FOPAKOR en visite dans une OPA

## Comprendre le contenu de la loi agricole en rapport avec les thèmes de plaidoyer de la CONAPAC

N°	Titre de la note de plaidoyer	Disposition de la loi	Attentes des OPA
01	Participation à l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des stratégies de développement agricole	<p><b>Article 6 :</b> Le Gouvernement définit et met en œuvre la politique agricole nationale en vue de la promotion et de la croissance de la production agricole ainsi que du développement rural et de la sécurité alimentaire. Cette politique constitue la base de programme pour les provinces. Elle comprend les grandes orientations concernant notamment le régime agraire, l'exploitation, la formation et la recherche agricoles, la promotion, la production et la commercialisation des intrants et des produits agricoles, le développement de l'agro- industrie et des infrastructures de base, la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le financement de celle - ci.</p> <p><b>Article 7 :</b> Le Gouvernement provincial élabore, conformément à la politique nationale visée à l'article 6, le programme agricole de sa province et en fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs . Il met en œuvre ce programme qui comporte notamment : a) la description des ressources agricoles disponibles ; b) l'estimation des besoins en produits agricoles ; c) le chronogramme des actions à mener en vue d'assurer une meilleure production et le développement de l'agriculture ; d) la prévision des investissements nécessaires ; e) les niveaux d'intervention et le rôle des différents acteurs concernés ; f) l'identification des indicateurs utiles pour l'exécution de la politique agricole ; g) les mesures pour la protection de l'environnement. Le Gouvernement central assure la coordination des programmes provinciaux et présente au Parlement un rapport sur leur exécution.</p> <p><b>Article 8 :</b> Le Gouvernement institue le Conseil consultatif national de l'agriculture comme cadre de concertation sur toutes les questions relatives à l'agriculture. Le Conseil regroupe tous les intervenants publics et privés à l'activité agricole y compris les communautés locales . Un décret délibéré en Conseil des ministres en fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement.</p> <p><b>Article 9 :</b> Le Gouverneur de province met en place le Conseil consultatif provincial de l'agriculture. Il en assure l'implantation dans les entités territoriales décentralisées. Ce Conseil constitue entre autres une instance de conciliation des conflits de terres agricoles.</p>	<p>1°.La participation des producteurs agricoles à tous les niveaux de prise des décisions influençant la politique agricole nationale ;</p> <p>2°.La définition d'une vision claire et à long terme pour le développement du secteur agricole ;</p> <p>3°.La définition de grandes orientations pour matérialiser cette vision.</p>

A SUIVRE

# Mieux connaître la CONAPAC



**L**a Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC) est une association sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle, créée conformément à la Loi n°004/2001 du 21 juillet 2001.

Elle a comme vision de contribuer à l'avènement d'un « monde paysan solidaire, professionnel et prospère ». Sa mission est de représenter et de défendre, tant au niveau national qu'international, les intérêts des producteurs agricoles familiaux congolais afin de leur permettre de participer activement à la vie de la société et de s'y épanouir.

## QUI SONT SES MEMBRES ?

Actuellement les fédérations membres de la CONAPAC sont : la Fédération des Paysans et Producteurs Agricoles de Kinshasa (FEPPAKIN), les Forces Paysannes du Kongo Central (FOPAKO), la Fautière des Organisations Paysannes de Kwilu-Kwango-Mai Ndombe (FOPAKKM), la Fédération des Organisations Paysannes du Kasai Occidental (FEDOP), la Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Kasai Oriental (FOPAKOR), la Convention des Paysans pour le Développement de l'Equateur (COPADE), la Fédération des Producteurs Agricoles de la Province Orientale (FEFPAPO), la Fédération des Producteurs Agricoles du Maniema (FEPAM), la Fédération des OPA du Congo au Nord Kivu (FOPAC Nord Kivu), la Fédération des OPA du Congo au Sud Kivu (FOPAC Sud Kivu) et la

CONAPAC-Katanga. Le découpage territorial sanctionné par une nouvelle subdivision administrative du pays, passant de 11 à 26 provinces, influencera la structuration de la CONAPAC qui, dans son nouveau plan stratégique 2016-2025, veut plus s'orienter vers la professionnalisation et le développement des filières agricoles vertes qui tiennent compte de la protection de l'environnement et du renforcement économique de ses membres selon les spécificités de leurs provinces respectives.

## COMMENT ADHERE T-ON A LA CONAPAC ?

La CONAPAC représente actuellement 11 fédérations provinciales constituées à leur tour de 10.900 Organisations paysannes de base, Syndicats paysans et Coopératives agricoles. Les membres de la CONAPAC sont les Fédérations de producteurs agricoles provinciales et les Fédérations de producteurs agricoles spécialisées (par filière, par fonction de producteurs ou par catégorie de producteurs agricoles). Pour y adhérer, il faut donc faire partie d'une organisation paysanne (OPA, union), d'un Syndicat paysan ou d'une Coopérative agricole affiliés à l'une des fédérations provinciales ou spécialisées, membres de la CONAPAC

## COMMENT NOUS JOINDRE ?

Notre adresse: Avenue Essandja N° 28, Commune de Barumbu. : Tél : +243 998386456

Email : [conapac\\_rdc@conapacrdc.org](mailto:conapac_rdc@conapacrdc.org) ou vous pouvez visiter notre siteweb [www.conapacrdc.org](http://www.conapacrdc.org)

## Nos partenaires

